



Newsletter Janvier 2012

Chères collègues et chers collègues

On commence souvent l'année nouvelle avec de bonnes résolutions que l'on ne tient malheureusement pas par la suite. C'est pourquoi le comité ASMT a décidé de concrétiser tout de suite ses projets. Et un de ceux-là est la « Newsletter » que vous lisez en ce moment. C'est un ballon d'essai du comité. Après l'examen des buts de l'ASMT et des vacances liés, nous sommes arrivés à la conclusion que le bulletin exige trop de temps et implique des coûts trop élevés. Pour pouvoir en discuter directement et concrètement avec vous, les membres, lors de l'assemblée générale prochaine en mars, nous avons décidé de remplacer le bulletin de janvier par une newsletter. Les annonces et informations importantes vous sont ainsi présentées sous une forme actuelle. Pour les membres sans mail, nous imprimerons et enverrons la newsletter par courrier postal, tous les autres la recevront sous une forme sans papier respectueuse de l'environnement. Nous demandons aux abonnés au bulletin qui ne sont pas membres de l'association de patienter. Nous ne saurons qu'après l'AG comment se passeront les envois. Il serait par exemple envisageable que l'on puisse recevoir la newsletter comme membre de soutien (Fördermitglied). Nous aimerions, pendant l'AG, discuter des avantages et inconvénients de la newsletter et en décider la fréquence annuelle. Les ressources financières libérées pourraient être investies dans des projets de politique professionnelle. C'est dans ce sens que je vous souhaite bien du plaisir à la lecture de cette newsletter pleine de nouveautés.

Cordialement
Matthias Andenmatten (traduit Anne Bolli Lemièrè)

Vent nouveau dans le comité de direction

Chers membres

On le percevait déjà dans notre circulaire, ce vent nouveau et revigorant qui, l'an dernier, a été alimenté par de nombreuses petites brises et qui en 2012 va provoquer un sensible rafraîchissement. Dans la vie, et ceci s'applique également aux activités exercées par un comité de direction, chacun se voit régulièrement confronté au défi qui consiste à trouver un équilibre vivant, d'une part entre les structures établies et les traditions et, d'autre part, les changements et les perspectives nouvelles.

C'est la raison pour laquelle j'ai décidé, au bout de sept années, de donner ma démission en tant que présidente et de me laisser porter par le vent vers de nouveaux défis. Le chiffre 7 est ancré dans de nombreuses traditions, il focalise et invite à faire le point aussi bien sur le passé que sur l'avenir.

Jetons un regard en arrière : le profil exigé de la présidente d'une association professionnelle se recoupe-t-il avec celui d'une musicothérapeute ? Au bout de sept ans, je dirais : pas vraiment. Au cours de ces années, j'ai appris bien des choses à des niveaux différents, surtout sur le plan personnel : aussi bien l'esprit enrichissant, agréable, vivifiant et productif qui a caractérisé mon travail avec mes collègues au comité de direction dans ses compositions les plus diverses, que les nombreux contacts que j'ai eus avec vous tous m'ont portée et soutenue. Vos réactions, vos suggestions et vos idées m'ont énormément enrichie lorsque je me suis retrouvée à la tête d'une équipe et qu'il m'a fallu trouver ma propre voie. Mon apprentissage s'est poursuivi quand je me suis plongée dans le monde complexe de la politique professionnelle avec ses normes particulières lesquelles, il faut bien le dire, ont bien peu de points communs avec celles de la musicothérapie et lorsque je devais nous représenter dans ce monde bien à part. Mais j'ai appris beaucoup également au sein de l'association, en collaborant aux formations musicothérapeutiques ou en tentant de rassembler sous le même toit de l'ASMT les cultures francophone et germanophone avec tous leurs besoins particuliers. J'ai également appris, mais avec plus de peine, qu'on ne peut pas s'acquitter de toutes les tâches en même temps et tout de suite, qu'il faut se concentrer sur l'essentiel, que certaines choses mettent du temps à parvenir à maturité et qu'on peut parfois les laisser de côté. J'ai appris à percevoir les choses dans des contextes plus étendus et à enrichir mon esprit d'idées nouvelles. De surcroît, j'ai connu la joie que procure le fait de faire partie d'un tout et j'ai réalisé que soudain, le tout est bien plus que la somme de ses parts –comme dans la musique !

A présent, je pense en avoir appris assez dans ce contexte spécial du moins pour le moment, et toutes ces riches expériences vont m'accompagner sur le chemin qui s'ouvre devant moi.

Ce vent nouveau va également emporter Eva. Pendant cinq années, elle a travaillé à la direction. Dans le cadre de la commission d'admission, elle a étudié d'innombrables demandes et a largement contribué à ce que les formations préalables les plus diverses soient analysées de la façon la plus juste possible. Désormais, elle s'en va vers de nouveaux horizons.

Le vent du changement a également soufflé au secrétariat. Après l'assemblée générale de mars 2012, Dominik démissionnera de son poste et se tournera vers de nouvelles tâches. Pendant toutes ces années et avec les compositions différentes de la direction il a représenté une stabilité et contribué à notre travail par ses expériences avérées. Dominik a été caissier pendant 14 ans. Depuis dix ans, il dirige le secrétariat et s'occupe de la mise en page du bulletin. Nous sommes donc à la recherche d'une personne désirant reprendre le secrétariat avec toutes les tâches qu'il implique, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, au contact de vous tous.

Et on n'en reste pas là : pour nos multiples tâches nous cherchons également au moins un nouveau membre (bien volontiers masculin !) pour le comité de direction ayant envie de contribuer avec intérêt, plaisir et enthousiasme aux activités et au bon fonctionnement de notre association. Heureusement, deux collègues ont déjà posé leur candidature : nous nous réjouissons qu'au bout d'une longue période la Suisse romande soit à nouveau représentée en la personne d'Anne Bolli Lemièrre de Genève. Quant à Rahel Sutter, elle a également réagi positivement à notre appel, ce dont nous sommes très contents. Ces deux candidates se présentent personnellement dans cette circulaire.

Pour terminer, nous sommes aussi à la recherche d'un nouveau réviseur pour le contrôle et l'appréciation de notre comptabilité. Monsieur Rolf Zwahlen démissionne de ses fonctions de réviseur externe au bout de neuf ans.

Mais qu'en est-il de la stabilité parmi tous ces changements ? Heureusement, Ursula Wehrli Rother et Matthias Andenmatten nous restent fidèles. Ces deux collègues sont depuis plusieurs années des membres actifs de notre comité de direction et au bout de cinq années de travail dans ce même comité, Ursula s'est déclarée prête à poser sa candidature comme présidente de l'ASMT. Aussi bien Ursula que Matthias ont encore envie, dans le cadre de leurs fonctions et des structures établies, d'apporter de nouvelles idées et ils se réjouissent d'accueillir de nouveaux collègues.

On ressentira également ce vent nouveau lors de notre assemblée générale du 17 mars prochain. Après l'élection des nouveaux membres de la direction et les divers rapports quant à nos activités de l'année écoulée, nous aimerions, cette année encore, mettre l'après-midi à profit pour un exposé suivi d'une discussion permettant des échanges de vue. Il vaudra donc vraiment la peine de se déplacer et de participer à l'assemblée générale ! Bien entendu, vous pourrez déclarer cette demi-journée comme formation continue.

Chers membres, j'espère que vous vous laisserez inspirer par notre vent nouveau et je vous invite tous déjà maintenant très cordialement à notre prochaine assemblée générale dont le programme détaillé vous parviendra bientôt par lettre postale.

Nos meilleurs vœux à toutes et à tous pour la nouvelle année !

Astrid Lorz

Traduction : Marie F. Bleisch

Collaboration avec SSP

Tuyaux pour les musicothérapeutes indépendant-e-s

Suis-je assujetti-e à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)?

En principe, les revenus découlant d'une activité lucrative indépendante (cabine, atelier, cours) sont assujettis à la taxe sur la valeur ajoutée uniquement si vous dépassez le montant de Fr. 100'000. Pour beaucoup de musicothérapeutes, l'affaire est donc classée.

Il est aussi bon de savoir qu'un cabinet avec autorisation d'exercer dans une profession reconnue de la santé (p. ex. psychothérapie, ergothérapie, physiothérapie) en est exempté.

Mais quiconque veut jouer la carte de la sécurité trouvera dans Internet, sous www.estv.admin.ch, un questionnaire relatif à la taxe sur la valeur ajoutée.

Ai-je besoin d'une autorisation d'exercer mon métier de musicothérapie?

Dans le cadre d'un sondage, le comité de l'ASM a voulu savoir de ses membres si, dans leur canton respectif, une autorisation d'exercer la profession de musicothérapie était nécessaire. A cet égard, les cantons sont compétents, si bien que la situation se présente différemment de cas en cas. Mais dans la majorité des cantons, aucune autorisation n'est demandée pour les offres complémentaires (contrairement aux professions officiellement listées dans les lois cantonales sur la santé, telles que la psychothérapie, l'ergothérapie, ou la physiothérapie). Dans le canton de Genève, tous les cabinets doivent être enregistrés, en sachant toutefois que la musicothérapie fait partie des offres complémentaires et que cet enregistrement jouit plutôt d'un caractère formel et ne peut donc pas être comparé à une autorisation d'exercer la profession comme par exemple pour la psychothérapie.

Quant au canton de Saint-Gall, il attend des clarifications à ce propos car déjà l'un ou l'autre membre a passé de mauvaises nuits en raison de cela. Selon information du service juridique du Département de la santé publique du Canton de Saint-Gall, aucune autorisation n'est nécessaire s'il s'agit d'un traitement de personnes saines, lequel sert exclusivement à augmenter leur bien-être. Si l'activité dépasse ce cadre, une autorisation de cabinet doit être demandée, qui présuppose au minimum un enregistrement valide, par exemple auprès de l'association ASCA. Il y a donc lieu de remplir en bonne et due forme un formulaire cantonal, de confirmer l'enregistrement et de joindre un descriptif de la méthode utilisée. Ensuite de quoi, le Département de la santé décidera de l'octroi ou non d'une autorisation de cabinet.

En principe, on peut recommander à chaque thérapeute, qui aimerait ouvrir un cabinet, de se renseigner auprès de la direction cantonale de la santé publique, si une autorisation de cabinet est nécessaire ou non. Les adresses utiles se trouvent dans Internet.

Points forts de la collaboration entre l'ASMT et le ssp en 2011

En 2011 également, l'Association Professionnelle Suisse de Musicothérapie a collaboré – sur la base d'un contrat expirant à la fin 2011 – sur les thèmes les plus divers avec le Syndicat suisse des services publics. Un des points principaux a été le thème des musicothérapeutes travaillant en qualité d'indépendant-e-s.

- Dans le cadre d'un cours, bien fréquenté d'ailleurs, les membres ont pu apprendre et s'informer auprès de l'avocat émérite M^e Fredi Hänni sur les pièges et filets de sécurité pour les personnes exerçant une activité indépendante.
- Un bref aide-mémoire rédigé par le ssp à l'intention des musicothérapeutes indépendant-e-s a paru peu après dans le bulletin de mai 2011.
- De nombreux membres ont commandé le contrat-type pour les mandats sur la base d'honoraires de la part d'institutions; en outre, selon le vœu du comité et aussi sur suggestion des membres, un contrat-type pour client-e-s a été élaboré à l'intention de la commission d'éthique.

Dans le cadre du mandat de soutien (coaching) pour le comité, Judith Bucher du ssp a conçu et animé un atelier intitulé "Musiktherapie hör- und sichtbar machen" (faire entendre et visualiser la musicothérapie) qui aide ce même comité à trouver des options d'action dans les champs suivants:

- meilleur ancrage de l'ASM dans le champ professionnel du secteur de la santé;
- ancrage plus fort de l'ASM et des musicothérapeutes indépendant-e-s au sein de la clientèle.

Les thèmes ci-dessous ont également été traités en 2011:

- La statistique salariale pour la musicothérapie – elle constituait le point fort de la collaboration de l'année passée – a été poursuivie et les grilles salariales cantonales ont été transmises au comité pour usage ultérieur.
- Des clarifications les plus diverses ont été faites concernant les prestations psychiatriques ambulatoires et non médicales ordonnées par un médecin, la taxe sur la valeur ajoutée ainsi que les autorisations à exercer la profession.

A cet endroit, j'aimerais adresser mes remerciements les plus sincères pour la collaboration intéressante et passionnante avec l'ASM et souhaite à cette association beaucoup de motivation pour assurer un avenir radieux à la musicothérapie en Suisse.

Judith Bucher

Infos Registre de Médecine Empirique RME

Le RME envoie sous forme de newsletter des informations susceptibles d'être intéressantes également pour les musicothérapeutes n'y étant pas affiliés. Nous avons donc prévu de publier ces informations dans notre newsletter avec une petite introduction concernant le RME.

Le RME est une organisation indépendante aux activités s'étendant sur toute la Suisse et attribue un label de qualité pour la formation et la formation continue des thérapeutes de la médecine complémentaire et alternative. Le RME apporte une contribution à l'assurance de la qualité de la médecine complémentaire et alternative. Dans cette tâche, le RME s'appuie sur une étroite collaboration avec les experts des assureurs, les délégués des écoles et des associations professionnelles et de nombreux autres experts. Le système de garantie de la qualité du RME se base sur



Réflexions sur le dossier du patient

Il y a quelque temps, une thérapeute adressait la question suivante au RME: « Après chaque session thérapeutique, je rédige quelques notes personnelles sur le déroulement de la session, le processus de guérison et mon entretien avec le patient. Est-ce que je suis légalement obligée de communiquer ces notes manuscrites à mon client, si celui-ci en formule la demande? »

Répondre à cette question n'est pas si simple. Il existe bien sur des directives légales précises à ce sujet pour les médecins et les autres professionnels de la santé mais il n'est pas clair dans quelle mesure ces directives s'appliquent aux thérapeutes de la médecine complémentaire. Comme le thérapeute établit une relation de confiance avec ses clients qui ressemble beaucoup à la relation que le médecin entretient avec ses patients, nous vous recommandons donc de respecter les régulations qui valent pour les médecins.

Les patients ont le droit de consulter leurs données

La Loi sur la Santé oblige les médecins et les professionnels de la santé à tenir des dossiers sur leurs patients. En tant que thérapeutes enregistrés au RME, vous vous êtes également engagés, comme le prévoient les règlements du RME, à tenir de tels dossiers. Ces dossiers devraient contenir toutes les informations sur les problèmes du patient, son diagnostic et le processus de guérison, ainsi que le type et la durée des traitements procurés, les remèdes fournis et les coûts facturés.

La tenue d'un dossier de patient par un médecin est considérée légalement comme une collection de données et est, de ce fait, soumise à la loi sur la protection des données (LPD). Cette loi prévoit que le patient a le droit de demander, à tout moment et sans justification, de consulter tous les éléments de son dossier. En font par exemple partie les résultats des examens ou l'enregistrement des mesures thérapeutiques. Comme cette loi vaut pour tout le monde, elle s'applique donc également aux dossiers de client, tenus par des thérapeutes. En plus, les règlements du RME imposent aux thérapeutes qui y sont enregistrés un devoir d'information envers leurs clients.

Exemption pour les remarques subjectives

Les notices personnelles, dans lesquelles le médecin ou le thérapeute consigne ses impressions et observations subjectives, ne sont pas soumises au devoir d'information pour autant qu'elles ne servent qu'à l'auteur et ne contiennent pas d'indications indispensables pour le traitement.

Nous vous recommandons donc de rédiger vos notices personnelles sur des fiches séparées. Au besoin, votre client pourra ainsi consulter sans problèmes les données pertinentes.

Nous vous rappelons d'ailleurs que d'après la Loi sur la Santé, les dossiers de patient doivent être conservés pendant au moins dix ans.

Vous trouverez de plus amples informations sur ce thème sur le site Internet de Préposé Fédéral à la Protection des Données et à la Transparence (PFPDT) www.edoeb.admin.ch>FAQ>Protection des données>Santé>Dossier médical et droit d'accès et dans le « Guide pour le traitement des données personnelles dans le domaine médical » sur le même site.

Sources:

TH. Eichenberger, M. Marti: Recht für Ärzte, Haupt Verlag 2004
Gesundheitsgesetz (GesG, BSG 811.01), www.sta.be.ch/belex/d/8/811_01.html

Quand doit-on référer un patient à un médecin? Les plus importants signaux d'alarme

La médecine complémentaire permet de traiter de nombreux problèmes. Cependant, comme thérapeute responsable vous devez pouvoir reconnaître quand il faut référer le patient à un médecin. Les symptômes suivants doivent servir de signal d'alarme:

- Une perte de poids inexplicable de cinq pour cent en un mois ou de plus de dix pour cent en six à douze mois. Une telle perte de poids peut être causée, entre autres, par une affection de la thyroïde ou du foie, par une dépression sévère ou un cancer.
- Un accès de fièvre de plus de 39,5 degrés Celsius ou une fièvre de plus de 38 degrés qui persiste pendant plus d'une semaine.
- Un souffle court ou une insuffisance respiratoire, surtout lorsqu'ils surviennent au repos. Ils peuvent cacher une bronchite chronique, de l'asthme, une pneumonie, une embolie pulmonaire, ainsi que d'autres problèmes cardiaques ou pulmonaires.
- Des troubles du transit intestinal tels qu'une diarrhée qui persiste pendant plus d'une semaine, une constipation qui dure depuis plus de deux semaines, un besoin inhabituel d'aller à la selle, du sang dans les selles ou des selles noires peuvent indiquer une infection, une affection inflammatoire ou un cancer de l'intestin.
- Des maux de tête sévères qui apparaissent soudainement, suite à une blessure de la tête ou qui sont accompagnés de fièvre, d'une rigidité de la nuque, d'une éruption cutanée, d'un sentiment de confusion ou de convulsions peuvent indiquer une méningite, un accident vasculaire cérébral (AVC), une tumeur ou une hémorragie cérébrale. **Ces patients doivent être envoyés au service d'urgence le plus proche!**
- Une faiblesse soudaine, des troubles de la vision, de la parole et de l'ouïe, une paralysie d'une moitié du corps ou un vertige sévère peuvent indiquer un accident vasculaire cérébral (AVC). **Ces patients doivent être envoyés au service d'urgence le plus proche!**
- Un sentiment de satiété persistant, survenant déjà après une petite collation, peut être causé par des brûlures d'estomac, une affection gastrique ou un cancer.
- L'apparition de nodules, de douleurs dans le sein féminin, des sécrétions mammaires ou des modifications cutanées du sein.
- Des saignements vaginaux qui surviennent après la ménopause.
- Une toux qui persiste plus d'un mois, qui trouble le sommeil ou qui provoque des expectorations contenant du sang.
- Des articulations chaudes, rouges ou gonflées peuvent être le symptôme d'une infection, de la goutte ou de l'arthrite.

Sources : www.mayoclinic.com; www.netdoktor.de

Elections ASMT : Les nouvelles candidates au comité



Anne Bolli Lemière

J'ai commencé ma carrière professionnelle en enseignant la rythmique Jaques-Dalcroze dans les écoles primaires genevoises. Je me suis par la suite formée à l'Ecole Romande de Musicothérapie et ai obtenu tout récemment un Master of advanced studies en musicothérapie clinique à la ZhdK de Zurich. Je travaille en ce moment uniquement en tant que musicothérapeute indépendante auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes dans mon cabinet privé. J'anime également des ateliers vocaux. Je souhaite participer à promouvoir et défendre la musicothérapie, car je constate jour après jour combien elle est efficace et un domaine thérapeutique à la fois ancien et à la pointe de la médecine.



Rahel Sutter

Je m'appelle Rahel Sutter, je vis à Naters (VS) et travaille depuis le mois de mars 2007 au Centre hospitalier du Haut Valais.

Ma carrière professionnelle n'est pas encore très longue et de ce fait rapidement racontée. Peu avant mon baccalauréat (2000), j'eus l'opportunité de goûter pour la première fois à la musicothérapie auprès de Beate Roelcke à Rheinfelden. J'ai par la suite étudié la musicothérapie de 2001 à 2005 et obtenu mon diplôme à la Haute Ecole de Musicothérapie à Heidelberg.

A la suite de différents stages qui permettraient de confirmer ou infirmer ma mission ou mon désir de devenir musicothérapeute, j'ai soigné mon grand-père atteint de la maladie d'Alzheimer pendant quelques mois.

Dès mars 2007 j'ai été autorisé à travailler, parallèlement à mon emploi à Brigue (psychogériatrie et psychiatrie générale), près de quatre ans au rythme d'une journée par semaine dans une fondation de soins longs séjours, une période intéressante et intense. Depuis que j'ai terminé mon doctorat à la ZhdK (Zürcher Hochschule der Künste- Ecole de beaux-arts) en février 2011- thè-

se de doctorat sur l'état de la recherche en musicothérapie dans les BPSD (Behavioral and Psychological Symptoms of Demencia) ou en français "Les symptômes neuropsychiatriques de la démence», mon quotidien est un peu plus calme. J'ai particulièrement apprécié l'échange et le travail en commun avec des collègues de travail, autant avec les programmes de mise à niveau (Upgrade) que dans les groupes de musicothérapie en psychiatrie et je trouve important que notre profession, pour vous stimulez ici tous un peu, ne devrait pas tomber dans la routine en attendant des jours meilleurs mais devrait plutôt être orientée vers les normes de systèmes de santé afin de défendre ou encore mieux consolider notre fonction.

La proposition d'une éventuelle participation avec le comité me réjouit. Toutefois je garde un certain respect à l'égard de ce travail et réalise qu'à coté d'une activité professionnelle il y a également de nombreuses autres choses qui requièrent de l'énergie et du temps.

Mais peut être serait il possible ici ou là de déplacer quelques petits cailloux voir même une brique, qui sait...

La candidate à la présidence



Ursula Wehrli Rothe, née en 1963, enfance à Effretikon et Coire, mère de deux enfants adultes. Après la maturité, brevet d'enseignement primaire, plusieurs places dans des écoles et responsable d'animation de groupes de gymnastique et de musique en psychiatrie et auprès d'adolescents ayant des problèmes allergiques.

De 1996 à 1999, études et diplôme de musicothérapie à la bam de Zurich, formation complétée de 2008 à 2011 par un master of advanced studies en musicothérapie clinique à la ZHdK de Zurich. Les postes de musicothérapie étant rares, j'ai appris pendant ma formation combien un bon établissement dans une institution permet la création de nouvelles places, lorsque l'établissement s'y prête.

1998-2000, Création d'un poste à 40%, clinique d'altitude bernoise de Crans-Montana (psychosomatique et neurologie)

200 à 2007 Musicothérapeute à l'hôpital central du Haut Valais-(psychiatrie et médecine interne)

2007 à 2009, Travail comme musicothérapeute dans le cadre d'un projet de la Fondation Cerebral im CP-Schulheim Dielsdorf, avec l'objectif d'établir la musicothérapie comme nouvelle thérapie pour les adultes.

2008 Création de 3 postes de musicothérapie dans le service de psychiatrie des Grisons (Cazis, Coire et centre de jour de Davos)

2007-2010 Collaboration comme musicothérapeute à la Ligue du Cancer des Grisons.c

Ce travail de création de postes m'a rapidement amenée à prendre un contact très direct avec les conditions de la politique de l'emploi.. Cette motivation se poursuit depuis 2007 de façon active dans l'association. C'est ainsi que je suis devenue membre du Comité ASMT et suis responsable de la rédaction du bulletin depuis 2007. Je m'occupe également du secrétariat francophone et des admissions des membres romands. En tant que Suisse allemande, j'ai vécu 18 ans dans le Valais francophone, et cela facilite beaucoup les échanges avec mes collègues romands.

J'organise les traductions en français pour le bulletin et la collecte des articles. De plus, j'organise depuis 2 ans les formations continues

A côté de cela, je joue du violon (musique de chambre, orchestre), je fais du sport régulièrement et savoure la clarté du paysage montagnard de Davos.

J'ai toujours eu un grand intérêt à ce travail au sein du comité ASMT et aux possibilités qui y sont liées, de bouger au rythme de la politique professionnelle et d'en booster le rythme pour faire avancer la situation de la musicothérapie.

Quand Astrid m'a demandé si je me porterais candidate pour la remplacer, ma réponse n'a pourtant pas été claire au début. D'un côté, j'ai été attirée par la possibilité de pouvoir représenter la musicothérapie de façon encore plus directe à l'extérieur et d'agir plus concrètement sur les conditions politiques dans le domaine de la santé. De l'autre côté, je me suis demandée si c'était possible de marcher dans les grandes empreintes d'Astrid et de proposer une continuation compétente. Enfin, c'est le point de vue positif qui a prédominé, ce qui garantit de plus aussi une certaine continuité. Je suis motivée à accepter cette responsabilité et me présente donc comme candidate.

Les candidats à la commission éthique



Christian Endres

Né en 1969, Accompagnant/Case Manager

Mon cheminement professionnel commençait par une formation d'ordre pratique. Après quelques années d'expérience professionnelle et, ayant beaucoup d'intérêt pour les questions humaines et sociales, je me suis décidé de faire une formation en psychiatrie comme infirmier. J'ai travaillé à la Clinique Universitaire UPD à Berne pendant 13 ans, surtout dans le département de psychiatrie aigue,

(Psychiatrie sociale) et vers la fin surtout en fonction de Job Coach, où il s'agissait d'aider les personnes concernées dans la réintégration au marché du travail.

Après une formation continue au CAS, ayant reçu le diplôme en Disability Manager à la Haute Ecole de Lucerne, j'ai quitté la UPD. Aujourd'hui je travaille dans une entreprise moyenne à Berne, à côté de ma formation en Master d'accompagnement systémique.

La Musicothérapie et les questions d'éthiques m'intéressent particulièrement depuis mon travail à l'UPD. La confrontation des questions éthiques m'accompagne dans mon travail de tous les jours.

A travers mes expériences professionnelles j'aimerais soutenir la Commission d'éthique et la Musicothérapie dans son contexte en cas de situations difficiles.



Regula Riniker

Née en 1952, pasteure et cheffe de chœur dans la Communauté Johannes à Berne. Musicothérapeute à l'Hôpital Lindenfeld à Suhr.

Depuis 18 ans je travaille comme pasteure et cheffe de chœur à la Communauté Johannes à Berne (études de théologie à Lyon, Birmingham et Berne, école de musique d'église à Berne); un autre point important de mon travail est l'enseignement et le travail avec les enfants et adolescents. Par le passé, j'ai également exercé à temps partiel dans l'unité de soins palliatifs à l'hôpital de Salem à Berne comme aumônière, et depuis trois ans à la clinique Barmeweid (AG), où j'interviens avant tout dans le département de psychosomatique.

J'ai accompli ma formation de musicothérapeute à la "bam" à Zürich et obtenu fin 2008 le titre de Master en musicothérapie clinique de la Zürich Hochschule der Künste. Sur le plan strictement musicothérapeutique, je ne pratique plus, depuis plus de quatre ans, qu'avec un patient privé (troubles neurologiques) à l'hôpital Lindenfeld à Suhr.

A travers mes expériences dans des situations cliniques très différentes, et mon engagement dans diverses équipes interdisciplinaires, les questions éthiques qui se présentent autour des patients me sont familières et connues. Elles m'intéressent beaucoup de par leur nécessité pratique et, du point de vue de ma profession principale, également au niveau de la réflexion. Mon travail dans les soins palliatifs, et depuis quelques années, dans le domaine de la psychosomatique m'a donné une bonne expérience des questions soulevées autour de la souffrance, du processus de mourir, de la mort et du deuil.

Je me réjouis de travailler dans la commission éthique de l'association professionnelle des musicothérapeutes, et de pouvoir contribuer aux questions, discussions et décisions à venir, ainsi que de continuer à apprendre sur un plan personnel.

Offre d'emploi (une/un secrétaire et une/ un comptable)

Ces offres d'emploi ne sont qu'en allemand comme elle s'adressent uniquement aux personnes qui comprennent l'allemand

Da unser langjähriger Sekretär zurücktritt, suchen wir auf den 1. März 2012 verbandsintern eine/n neue/n

SFMT-Sekretär/in (10% Stelle)

Ziele

Gewährleistung eines professionellen Sekretariates (in administrativen und organisatorischen Belangen) in Deutsch und Französisch

Kommunikation intern (Vorstand) und extern (Mitglieder)

Ihre Aufgaben:

- Telefonische Erreichbarkeit an einem Arbeitshalbtage (nach Vereinbarung)

- Erledigung der E-mail Korrespondenz (Deutsch und Französisch) alle zwei Tage Speditive Beantwortung aller Anfragen (intern und extern; Triage)
- Sämtliche Korrespondenz nach Vorlage
- Gestaltung und Versand des SFMT-Newsletter
- Führung und Aktualisierung der Mitgliederliste (Mutationen)
- Aktualisierung und Verwaltung von Formularen, Dokumenten und der Homepage
- in Absprache mit dem Vorstand:
- Organisation der Sitzungsräume
- Sitzungsteilname
- Protokollführung aller Vorstandssitzungen und der GV
- Mithilfe bei der Organisation der GV

Wir erwarten:

- Zweisprachigkeit (Deutsch, Französisch)
- PC-Kenntnisse
- Fähigkeit zu vernetztem Denken
- Selbständigkeit, Belastbarkeit, Teamfähigkeit (interdisziplinäre Zusammenarbeit),
- Sozialkompetenz

Vorhandene Infrastruktur:

Mac Notebook und iPhone

Entschädigung

Pauschalentschädigung monatlich Fr. 600.- plus zusätzliche Spesen

Kontakt: Weitere Informationen erteilt Ihnen: Ursula Wehrli Rothe 081 413 05 86

Bewerbung bis Mitte Februar an:

Ursula Wehrli Rothe

Grünenstrasse 17H

7270 Davos Platz

Zusätzlich suchen wir auf den 1.3. 2012

Eine Person für unsere **SFMT Buchhaltung**

Aufgaben

- Buchführung, Verbuchung sämtlicher Belege inklusive der Post- und Bankzahlungen, Saldokontrolle
- Nachkontrolle der erfassten Belege
- Erstellen der Monatsabschlüsse und der Jahresrechnung
- Spesenabrechnung
- Erstellung der Mitgliederrechnungen (etwa 250 Personen)
- Zahlungskontrolle inklusive Mahnwesen
- Inkasso von Aufnahmegebühren, Inseraten und Abonnentenbeiträgen
- Rechnungswesen für die Pensionskasse führen.
- Steuererklärung erstellen

Entschädigung:

Jahrespauschale à Fr 2500.- zusätzlich Spesen (Telefonate, Porti)

Kontakt: Weitere Informationen erteilt Ihnen: Ursula Wehrli Rothe 081 413 05 86

Bewerbung bis Mitte Februar an:

Ursula Wehrli Rothe

Grünenstrasse 17H

7270 Davos Platz

Agenda:

Im Spielraum Psychodrama-Musiktherapie

mit Dr. med. Daniela Dähler, Psychodrama und Eva Klaus, Musiktherapie
im KlangRaum, Schlossberg 15, 3600 Thun, jeweils 10.00 - 16.00, Fr. 140.-

28. Januar 2012: "Kraft-Tiere"

28. April 2012: "Jahreszeiten - Lebenszeiten"

Info und Anmeldung: 076 466 44 69 www.musik-therapie.ch

Therapie und Spiel

30. und 31. März 2012

Anhand von klinischen Beispielen, theoretischer Reflexion und Selbsterfahrung in verschiedenen Modalitäten (Musik, Bild, Tanz) werden die Bedeutung und die Sinnhaftigkeit des Spiels und dessen Funktion als therapeutisches Interventionselement erschlossen.

Leitung : Marc Erismann, Astrid Lorz-Zitzmann

Seminar für Ausdrucksanalyse und Psychotherapie, Archivstr.20, 3005 Bern

Anmeldung unter seminar@ausdrucksanalyse.ch

Detaillierte Information unter www.ausdrucksanalyse.ch

Lebensbedrohliche Krankheit und Tod - künstlerisch-therapeutische Zugänge

08. und 09. Juni 2012

Anhand von klinischen Beispielen, eigenem Gestalten und Selbsterfahrung in den verschiedenen Modalitäten (Musik, Bild, Bewegung) wird die Besonderheit künstlerisch-therapeutischer Zugänge in der Begleitung lebensbedrohlich erkrankter Kinder und Erwachsener erfahren und reflektiert.

Leitung : Marc Erismann, Astrid Lorz-Zitzmann

Seminar für Ausdrucksanalyse und Psychotherapie, Archivstr.20, 3005 Bern

Anmeldung unter seminar@ausdrucksanalyse.ch

Detaillierte Information unter www.ausdrucksanalyse.ch

Lesegruppe Zürich/Bern

4 x 60 Minuten, Einstieg pro Semester

Intensive Auseinandersetzung mit den kunsttherapeutischen (Musik, Bild, Bewegung) und ausdrucksanalytischen Grundlagen durch gemeinsames Lesen und Erarbeiten von Texten. Gewinn von Begriffs- und Textverständnis, Vernetzen der Thesen mit eigenen Worten, Konzepten und Vorstellungen.

Leitung : Marc Erismann

Seminar für Ausdrucksanalyse und Psychotherapie, Archivstr.20, 3005 Bern

Anmeldung unter seminar@ausdrucksanalyse.ch

Detaillierte Information unter www.ausdrucksanalyse.ch

Multisensorielles Arbeiten mit Musiktherapie und Psychodrama.

Weiterbildungsangebot 2012

An den Kursen wird in die fruchtbare Verbindung der beiden kreativen Therapie-Methoden, Musiktherapie und Psychodrama nach Schwerpunkten gegliedert eingeführt und praktisch geübt. Arbeitsgrundlage ist das Buch „Musiktherapie und Psychodrama“. Die Kurse finden in schöner Umgebung, beim Schlosspark Biebrich statt, vor der Bäderstadt Wiesbaden mit heissen Quellen. „Spielfreude“, die Improvisationstreffen am Vorabend können die Weiterbildung zum reichen entspannten Austausch werden lassen.

Samstag, 21.01.2012

1. Schwerpunkt: Lebensgeschichtliche Ereignisse und ihre Auswirkungen auf unser Leben
Erwärmung auf der psychischen Ebene – Bedeutung von Bühne und Zuschauerraum – der Szenenaufbau und der Szenenwechsel – das Processing

Samstag, 10.03.2012

2. Schwerpunkt: Angst: Schutz oder Behinderung? Kreativer und konstruktiver Umgang mit Ängsten
Erwärmungsformen auf der sozialen Ebene – In-Szene-setzen von Spielformen zu Analyse von Grundängsten als Lern-Potential – Bedeutung von Nähe und Distanz auf der Bühne – Spielformen zum Fördern von Schutz und Ressourcen

Samstag, 21.04.2012

3. Schwerpunkt: Familien- und Team-Geschichten – Gruppen-, Familientherapie und Supervision
Formen der transzendenten Erwärmung – das soziale und das kulturelle Atom in der Musiktherapie – Formen der Soziometrie

Samstag, 12.05.2012

4. Schwerpunkt: Der kreative und strukturierte Umgang mit Intuition und Impulsen Techniken und Theorie: Spielformen zur Anregung der Kreativität – weitere Erwärmungsformen
Zielgruppe: Der Kurs richtet sich primär an Personen, die in Einzelarbeit, Gruppen und Teams mit Menschen arbeiten. Da der Kurs grosse Anteile an Selbsterfahrung enthält, können auch weitere Interessierte davon profitieren. Es ist auch möglich, supervisorische Themen einzubringen.
Arbeitsweise: Selbsterfahrung, Methodentraining und Theorie.

Kursleitung: Heidi Fausch, Musiktherapeutin SFMT
Psychodramaleiterin PDH, Lehrmusiktherapeutin und Supervisorin.
Gastdozentin an verschiedenen Universitäten in Europa.
Master in klin. Musiktherapie.

Kursstruktur: Die Kurstage können einzeln belegt werden;
(max. 15 Teilnehmer).

Kurszeit: samstags jeweils 10-18.

Ort: Haus am Schlosspark, Am Schlosspark 23, D-65203 Wiesbaden.

Kurskosten: pro Einheit Euro 110,-

Übernachtungen über Fremdenverkehrsinfo Wiesbaden; einfache Übernachtung auf Anfrage im Haus am Schlosspark möglich.

Anmeldung: Haus am Schlosspark GbR, Am Schlosspark 23, D-65203 Wiesbaden, Ute Dörschel, Tel. ++49-611-723875928 oder ++49 151 40071245

info@haus-am-schlosspark-wiesbaden.de

Musikalische Spiellust

Improvisationsabend für uns und Spiele für Musikpädagogik, Pädagogik und Therapie, jeweils am Vorabend der Tageskurse, einzeln belegbar:

Freitagabend	20.01.2012:	19:30 – 21 Uhr
Freitagabend	9.03.2012:	19:30 – 21 Uhr
Freitagabend	20.04.2012:	19:30 – 21 Uhr
Freitagabend	11.05.2012:	19:30 – 21 Uhr

Bitte wenn möglich ein eigenes Instrument mitbringen.

Teilnehmer: MusiktherapeutInnen, MusiklehrerInnen und weitere interessierte Menschen, die Lust am Zusammenspiel haben. Es werden keine speziellen Kenntnisse in Improvisation vorausgesetzt.

Leitung: Heidi Fausch

Kurskosten 9 Euro

Anmeldung:

Haus am Schlosspark GbR, Ute Dörschel, Am Schlosspark 23, D-65203 Wiesbaden. Tel. ++49611- 723875928 oder 0151-40071245

mail: info@haus-am-schlosspark-wiesbaden.de

[mail: info@haus-am-schlosspark-wiesbaden.de](mailto:info@haus-am-schlosspark-wiesbaden.de)